

# Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Avril 2003  
N° 9

« Il est important pour le Chili d'organiser la 108e Conférence de l'UIP »

**L**e Chili joue les premiers rôles sur la scène politique internationale. Membre très courtisé au Conseil de sécurité de l'ONU au plus fort de la crise concernant l'Iraq, le pays sud-américain est également en première ligne à l'occasion de la 108e Conférence interparlementaire organisée à Santiago du Chili, du 6 au 12 avril, à l'invitation du Parlement chilien et en présence du Président de la République, Ricardo Lagos.



Photo : L. Guzmán

De gauche à droite : Le Président du Sénat chilien, M. Andrés Zaldívar, le Président du Conseil de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Pérez, et le Président de la République du Chili, M. Ricardo Lagos.

*Le Président du Sénat chilien, M. Andrés Zaldívar, également Président de la 108e Conférence interparlementaire, nous en explique l'enjeu :*

**Q : M. le Président, pourquoi est-il important pour le Chili d'organiser la 108e Conférence interparlementaire ?**

**Andrés Zaldívar :** Le Chili a pour vocation historique l'ouverture vers le monde et la coopération avec le système international. Notre pays possède également une longue tradition parlementaire – avec certes quelques interruptions malheureuses – ce qui fait que nous sommes très attachés à la promotion de la fonc-

tion représentative. Par conséquent, notre vocation est d'être très actifs sur la scène politique internationale et dans le domaine du renforcement des institutions représentatives dans le monde. Ces raisons font qu'il est important pour le Chili d'organiser cette conférence.

**Q : Dans le contexte actuel, la diplomatie parlementaire peut-elle jouer un rôle important ?**

**A.Z. :** Il est empiriquement prouvé que la diplomatie parlementaire constitue un mécanisme effectif de rapprochement des positions entre les parties d'un conflit potentiel ou réel. De plus, nous les élus, sommes, par essence, promoteurs du dialogue et de la concertation, puisque nous sommes – objectivement – des acteurs privilégiés dans le domaine de la diplomatie. A plus forte raison, nous pouvons signaler qu'en tant que mandataires de la volonté populaire, nous possédons une légitimité indiscutable.

## Sommaire

Déclaration du Président du Conseil de l'UIP à propos de l'Iraq .....	p. 3
Conférence UIP/Parlement européen sur l'OMC .....	p. 4-5
Comité des droits de l'homme des parlementaires .....	p. 7
Femmes dans les parlements .....	p. 8-9
Evolution parlementaire .....	p. 10-11



Photo : UIP/H. Salgado

Entretien avec Mme Isabel Allende,  
Présidente de la Chambre des députés chilienne,  
et Présidente de la Réunion des femmes parlementaires

**Q : Mme Allende, pourquoi est-ce important pour vous de présider la Réunion des femmes à l'occasion de la 108e conférence interparlementaire à Santiago du Chili ?**

**Isabel Allende :** Je crois que c'est la tradition à l'UIP d'élire une parlementaire bien connue du pays hôte. Je présiderai la Chambre des députés du Chili et, dans l'histoire de notre pays, je serai la deuxième femme dans ce cas. C'est un honneur, un défi et une responsabilité que j'assume avec plaisir et je suis bien entendu non moins honorée d'être la Présidente de la Réunion des femmes parlementaires.

**Q : Trente ans après le 11 septembre 1973, vous allez diriger la Chambre des députés. Le défi est-il difficile à relever ?**

**I.A. :** En effet, en tant que femme, il s'agit d'un défi difficile. Mais le fait que cela se produise trente ans après est aussi symbolique. Je suppose que mon père (N.D.L.R. le défunt Président de la République du Chili, Salvador Allende) serait fier de savoir que je présiderai la Chambre des députés. Je regrette bien entendu qu'il ne soit pas là, car j'imagine qu'il aurait vécu un moment agréable. Pour moi, cela représente une grande chance, une expérience et un bon apprentissage.

**Q : Est-il difficile parfois de s'appeler Isabel Allende ?**

**I.A. :** Cela dépend ! Je ressens une grande émotion et je suis fière du nom que je porte. Je crois que j'ai eu un père qui a été un bon père, un grand homme politique et une personne conséquente. Je suis fière, lorsque j'arrive dans un pays, de constater à quel point les gens se souviennent de lui, l'admirent. Ils n'oublient pas ce que mon père nous a laissé. D'un autre côté,

cela a été très douloureux de perdre mon père à l'âge de 28 ans.

**Q : Quels sont vos objectifs en tant que députée ?**

**I.A. :** Nous souhaitons augmenter la présence des femmes au Parlement. Certains thèmes concernant les femmes et la famille en général sont pour nous des priorités. Nous souhaitons adopter au plus vite une loi qui réforme le mariage civil et qui autorise le divorce. Le Chili étant le seul pays du monde occidental, chrétien et catholique qui ne connaisse pas le divorce. Je crois que le moment est venu de s'occuper de ce problème, parce que sans cela nous acceptons un mensonge, puisque dans mon pays, on empêche la régularisation des échecs matrimoniaux, malgré ce que croient certains, y compris l'Eglise catholique. On empêche les gens de pouvoir se remarier légalement et de régulariser leur situation. D'autres sujets nous intéressent aussi. Nous voulons modifier la loi sur la violence au sein des familles. Je suis très sensible à cette question. Nous avons certes adopté des lois très importantes pour protéger les femmes et la famille en général. Mais nous ne pouvons pas continuer dans la situation actuelle, parce que tout ce que nous avons obtenu c'est que la partie la plus vulnérable continue de rester vulnérable. Nous souhaitons donc une loi qui permette de fixer les pensions alimentaires, les droits de visite et les biens qui doivent aller aux deux conjoints.

**Q : Et s'agissant de la parité hommes-femmes ?**

**I.A. :** J'aimerais qu'il existe une législation positive qui fasse en sorte qu'aucun des deux sexes ne dispose de plus de 60 % de représentants et qu'aucun des deux sexes n'ait moins de 40 % d'élus. En Amérique latine, l'Argentine et le Costa Rica, qui sont les pays qui ont adopté ce type de mesures, sont ceux qui ont le nombre le plus élevé de femmes au Parlement. Une vraie société démocratique se construit avec les hommes et les femmes.

## ... LU DANS LA PRESSE ... LU DANS LA PRESSE ...

### Mesdames, vous souhaitez un mandat [parlementaire] ? Tentez plutôt votre chance en Suède

Les femmes qui souhaitent un mandat [parlementaire] ont plus de chance de l'obtenir en Suède, en Afrique du Sud, au Pakistan ou dans 32 autres pays qu'elles n'en ont au Canada. Une nouvelle étude de l'Union interparlementaire montre que le Canada se trouve au 36<sup>e</sup> rang parmi 182 nations, avec 20,6 % de femmes siégeant à la Chambre des Communes. Sur 301 députés canadiens, 62 sont des femmes. Ces chiffres sont loin derrière les 45,3 % de la Suède, qui consolide sa première place, et juste derrière le Nicaragua, qui se classe au 35<sup>e</sup> rang avec 20,7 % [de femmes]. D'autres pays précèdent le Canada, comme le Danemark, les Pays-Bas, le Costa Rica, l'Islande, l'Espagne, la Lettonie, la Bulgarie et l'Australie. « Cela nous a surpris », a déclaré Alessandro Motter, fonctionnaire de l'UIP auprès des Nations Unies. « Il semble que vous ayez encore un effort à faire ». Une experte canadienne de la question s'est dite pour sa part « stupéfaite ». « C'est consternant. Il n'y a pas d'autre mot », a déclaré Donna Dasko, Vice-Présidente de « Environics Research » et membre de « Equal Voice », organisation qui œuvre au renforcement de la présence des femmes au Parlement. – *The Globe and Mail (Canada)* – 07.03.03

### Séminaire de formation au profit des parlementaires djiboutiens

Pour la première fois dans l'histoire du pays, un séminaire de formation pour les membres de l'Assemblée nationale s'est tenu à Djibouti. Organisé par l'UIP en collaboration avec l'Assemblée Nationale, le Ministère de la Promotion chargé de la femme et l'UNIFEM (Fonds des Nations Unies pour le développement de la femme). Ce projet proposé par l'UIP a été approuvé par les autorités djiboutiennes. [Djibouti étant l'] avant dernier pays qui ne disposait pas encore de femmes à l'Assemblée nationale, ce séminaire de formation sera particulièrement bénéfique pour les femmes récemment élues dans l'accomplissement de leur rôle de représentantes de pays ainsi que [pour] les autres membres de l'Assemblée nationale. – *La Nation. dj* – 03.03.03

# L'UIP et la crise internationale à propos de l'Iraq

Le Comité exécutif de l'UIP s'est réuni à Genève les 19 et 20 février 2003. A l'issue des débats, le Président du Conseil de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Páez, a fait la déclaration suivante sur la crise internationale à propos de l'Iraq :

« *L'Union interparlementaire a un rôle privilégié à jouer pour défendre la paix en promouvant la démocratie* »

« Durant sa longue histoire, l'Union interparlementaire n'a eu de cesse de promouvoir le dialogue dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Elle est donc profondément préoccupée par les dernières évolutions de la crise internationale à propos de l'Iraq.

L'Organisation croit fermement que tous les mécanismes institutionnels pouvant conduire à un règlement pacifique de cette crise doivent être pleinement employés à cette fin.

Elle réaffirme que l'instance chargée de résoudre la question de l'Iraq est le Conseil de sécurité de l'ONU et que toute action engagée contre ce pays devrait être expressément autorisée par le Conseil de sécurité.

L'Union interparlementaire engage le Parlement et le Gouvernement iraqiens à coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité de l'ONU et à se conformer immédiatement aux dispositions de la résolution 1441 du Conseil. Il ne fait aucun doute qu'une guerre se traduirait par des souffrances indicibles non seulement pour le peuple iraquien mais aussi pour la région tout entière. Il s'ensuivrait une crise humanitaire massive, source de souffrances particulières pour les femmes et les enfants.

L'Union interparlementaire a un rôle privilégié à jouer pour défendre la paix en promouvant la démocratie à travers les parlements dans tous les pays et elle se déclare prête à poursuivre cet objectif en ce qui concerne l'Iraq ».



Les membres du Comité exécutif de l'Union interparlementaire devant le nouveau Siège de l'UIP, La Maison des Parlements.

## Éditorial

# Le Chili n'a jamais été absent bien longtemps de la scène politique internationale

Le Chili, qui n'a jamais été absent bien longtemps de la scène politique internationale, organise la 108<sup>e</sup> Conférence interparlementaire, à Santiago, du 6 au 12 avril 2003.

Comme le déclare le Président du Sénat, Andrés Zaldívar, dans nos colonnes, le Chili « possède une longue tradition parlementaire avec certes quelques interruptions malheureuses ». Fort de cette tradition, le Chili, pays très attaché au multilatéralisme, a quelques longueurs d'avance en matière de promotion de la fonction représentative. Avant le conflit relatif à l'Iraq, le Chili a joué un rôle important dans les négociations au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, pour tenter de trouver un consensus, qui n'a malheureusement pas vu le jour. Contrairement aux remous qui secouent un monde en ébullition, la 108<sup>e</sup> Conférence interparlementaire à Santiago donnera l'occasion aux quelque 120 délégations de tenir de nombreuses réunions bilatérales et multilatérales au sujet de la crise internationale à ce propos. Elle permettra aussi à la diplomatie parlementaire de démontrer toute son efficacité.

Le Chili est d'autant plus présent dans les hautes sphères parlementaires internationales, que c'est l'un de ses sénateurs, Sergio Páez, qui préside le Conseil de l'UIP depuis septembre 2002. Conscient de la situation explosive qui mine la coopération internationale pour cause de divergences à propos de l'Iraq, et de l'importance de faire entendre la voix des peuples et des parlements qui

les représentent, M. Páez a rendu publique une déclaration rappelant que l'UIP croit fermement que tous les mécanismes institutionnels pouvant conduire à un règlement pacifique de cette crise doivent être pleinement employés à cette fin. Et que « l'instance chargée de résoudre la question de l'Iraq est le Conseil de sécurité de l'ONU et que toute action engagée contre ce pays doit être expressément autorisée par le Conseil de sécurité ».

La Réunion des femmes parlementaires est dirigée par la députée chilienne Isabel Allende, fille du dirigeant qui est entré dans l'Histoire pour son engagement à défendre ses convictions politiques, et le mandat que lui avait confié la majorité des citoyens qui l'avaient porté à la présidence du pays en 1970. Mme Allende a été récemment élue Présidente de la Chambre de son pays.

Autre parlementaire chilien engagé sur le plan international, Juan Pablo Letelier, qui œuvre depuis plusieurs années pour une meilleure visibilité du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, qu'il a d'ailleurs présidé pendant deux ans. La relève est aujourd'hui assurée par le Ministre de l'Emploi et du Travail et Chef de file de la majorité au Sri Lanka, M. Mahinda Samarasinghe, nouveau Président du Comité (voir p. 7).

Sans oublier le parlementaire chilien, Juan Antonio Coloma, qui a également joué un rôle actif au sein de l'UIP, en tant que président de la Commission sur l'éducation, la culture, la science et l'environnement. ■

L.B.

# Conférence UIP/Parlement européen sur l'OMC à Genève



Photo : UIP/H. Salgado

M. Carlos Westendorp, Président de la Commission parlementaire de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie au Parlement européen.

## Les parlementaires entendent accroître la transparence des activités de l'OMC

Les représentants des 76 parlements réunis à Genève les 17 et 18 février 2003 à l'occasion de la Conférence parlementaire, organisée conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement européen, sont convaincus de la nécessité d'une dimension parlementaire de l'OMC. « Notre but est d'accroître la transparence des activités de l'OMC » ont-ils affirmé dans la déclaration finale qu'ils ont adoptée à Genève, à l'issue de deux jours de réunion.

Les parlementaires présents souhaitent promouvoir une nouvelle libéralisation du commerce qui tienne compte des politiques de développement nationales dans le cadre d'un système équitable fondé sur des règles. « L'adhésion de nouveaux pays à l'OMC est cruciale si l'on veut en faire une organisation réellement universelle. Notre but est de promouvoir un commerce qui profite à tous et à tous, qui amplifie le développement et qui réduise la pauvreté », ont-ils souligné.

Les élus des peuples souscrivent aussi aux objectifs énoncés dans le Programme de Doha pour le développement qui place les préoccupations des pays en développement au cœur du système commercial multilatéral et leur accorde une place de choix dans le cycle

de négociations en cours. « Nous nous félicitons de ce que le mandat de Doha traite des préoccupations qu'inspire aux pays en développement la question de l'accès aux marchés d'exportation. Nous nous réjouissons de l'intention affichée d'éliminer progressivement les subventions aux exportations agricoles, et nous considérons que la création du Fonds global d'affectation spéciale, auquel chaque pays développé doit souscrire, permettra d'accroître fortement les ressources allouées à l'assistance technique en matière de mise en œuvre », ont-ils déclaré.

Les parlementaires se disent néanmoins préoccupés par les événements intervenus depuis la Réunion ministérielle de Doha. « Nous déplorons que les échéances sur le traitement spécial et différencié pour les pays en développement, et sur l'assouplissement de l'Accord sur les ADPIC pour améliorer l'accès aux médicaments n'aient pas été respectées. Une solution alternative d'urgence sur certaines pandémies doit être mise en œuvre ».

## « Pratiques de distorsion inacceptables »

Les représentants des parlements présents à Genève s'inquiètent également de l'absence de progrès sur la question fondamentale de l'amélioration de l'accès réel aux marchés. « Il faut impérativement qu'un accord soit trouvé sur la réduction des obstacles au commerce dans l'agriculture, le textile et les vêtements. Les aides à l'agriculture dans les pays riches sont, globalement, près de quatre fois plus élevées que l'aide au développement allouée aux pays pauvres. Nous pensons que ces pratiques de distorsion du commerce, et leurs conséquences sociales, sont inacceptables ».

Les élus des peuples s'engagent à soulever ces questions au sein de leurs parlements et à entamer un dialogue avec leurs négociateurs commerciaux respectifs et, dans le même temps, à poursuivre le processus parlementaire relatif à l'OMC, en particulier dans la perspective de la prochaine Réunion ministérielle à Cancún (Mexique).

En conclusion, les parlementaires se disent convaincus que l'époque où la politique extérieure et, plus particulièrement, la politique commerciale étaient l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. Les parlements souhaitent être associés à la gestion de la chose publique, qui dépasse les frontières nationales. Une interface parlementaire est nécessaire pour assurer une meilleure représentation des citoyens dans le processus des négociations multilatérales.

M. Sergio Pérez, sénateur chilien, Président du Conseil de l'UIP

« Les parlements ont un rôle à jouer pour rendre le système commercial international plus ouvert, plus équitable, plus prévisible et non discriminatoire »

« Les parlements ont un rôle particulier à jouer pour rendre le système commercial international plus ouvert, plus équitable, plus prévisible et non discriminatoire. L'UIP est convaincue que la participation parlementaire peut faire en sorte que l'OMC soit plus transparente, plus inclusive et, partant, mieux comprise et mieux soutenue », a déclaré le Président du Conseil de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Pérez.

« Ces deux dernières années ont vu se produire des événements et développements internationaux importants dont certains ont eu un impact considérable sur les échanges commerciaux. Le défi mondial posé par le terrorisme, la baisse prolongée des marchés, l'aggravation des conflits régionaux, la perspective d'une guerre en Iraq continuent à faire les grands titres de la presse et ne laissent personne indifférent », a ajouté M. Pérez.

Il a souligné qu'en tant que responsables politiques, les parlementaires sont particulièrement sensibles à la portée de ces événements. « En tant qu'élus, nous avons en outre conscience du mécontentement croissant qu'inspirent à l'opinion publique les conséquences de la mondialisation et, plus particulièrement, des politiques en matière de commerce extérieur. Ces politiques sont incarnées par l'OMC qui, à tort ou à raison, est souvent décrite comme le principal levier de la mondialisation. En démocratie, pareilles critiques ne peuvent être balayées d'un revers de main ; elles appellent un dialogue et des réponses circonstanciées », a souligné le Président du Conseil de l'UIP.

M. Carlos Westendorp (Espagne), Président de la Commission parlementaire de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie au Parlement européen

« Doter le système commercial multilatéral d'un processus qui permette aux parlementaires d'exprimer leurs préoccupations sur le commerce multilatéral »

Le Président de la Commission parlementaire de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie au Parlement européen, M. Carlos Westendorp, a rappelé que depuis un certain temps, les parlementaires oeuvrent dans le but de doter le système commercial multilatéral d'un processus par lequel les parlementaires, qui sont les représentants des peuples, puissent avoir la possibilité d'exprimer leurs idées et leurs préoccupations concernant le commerce multilatéral. « Nous travaillons de concert avec l'UIP pour ce même objectif, depuis plusieurs années, et nous sommes convaincus que nous devons donner à l'OMC une dimension parlementaire pour en augmenter la transparence et pour améliorer la légitimité démocratique de ses activités ».

Il a expliqué que les parlementaires réunis à Genève vont débattre des thèmes importants qui sont à l'ordre du jour des négociations commerciales et de la nécessité de promouvoir la libéralisation des échanges, à travers des règles bien établies.

M. Westendorp a regretté que « les négociations commerciales n'avancent pas à la vitesse que nous souhaiterions tous. Il est donc très important qu'à l'occasion de cette conférence de Genève, les parlementaires des pays membres de l'OMC envoient un message clair aux négociateurs pour que les négociations aboutissent ».

S'agissant de l'idée de donner une dimension parlementaire à l'OMC, M. Westendorp a indiqué que les parlementaires présents à Genève allaient examiner quel serait le meilleur moyen d'y parvenir. « Il existe plusieurs options, une d'entre elles étant celle, à long terme, de doter l'OMC d'une Assemblée permanente, mais il y en a une autre qui, comme cette conférence, nous permet de travailler ensemble, peut-être une fois par an, à l'occasion de conférences ministérielles de l'OMC, et dont l'objectif est de suivre de près les activités de l'OMC, de continuer le dialogue avec les négociateurs gouvernementaux, de confronter les expériences et les idées que les parlements, en tant que représentant des peuples, puissent relayer auprès des négociateurs. Nous allons inaugurer un processus de réunions entre parlementaires afin que les négociateurs gouvernementaux sachent ce que pensent les représentants des peuples ».

M. Francisco Thompson-Flôres (Brésil), Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce

« Les parlementaires peuvent aider à mieux expliquer les avantages du système commercial et aider les citoyens à mieux affronter la complexité de la mondialisation »

Pour sa part, le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du Commerce, M. Francisco Thompson-Flôres, a rappelé que « les parlementaires ont été associés à l'OMC dès le début. Les parlements ont ratifié les résultats de l'Uruguay Round sur les négociations multilatérales avant que leurs gouvernements ne deviennent membres de l'OMC. Depuis lors, les parlementaires sont souvent membres de leurs délégations nationales lors des conférences ministérielles et la présence parlementaire au sein de l'OMC s'est intensifiée à travers des initiatives telles que les réunions parlementaires de Seattle et Doha, ainsi que lors de la conférence de l'UIP sur le commerce, tenue à Genève il y a deux ans ».

M. Thompson-Flôres a déclaré : « Plusieurs enseignements sont à retenir de Seattle. Heureusement, ils ont été retenus par les Membres et par le Secrétariat de l'OMC, qui ont entrepris une longue marche vers Doha, puis vers Cancún. Je crois que nous pouvons tous être fiers des changements entrepris par l'OMC. Nous sommes désormais plus ouverts et nous assurons une meilleure participation aux négociations, aux pays les plus petits et les plus démunis membres de l'OMC. Nous collaborons également plus étroitement avec les institutions régionales et internationales. Nous avons aussi fait de réels progrès pour rehausser l'image de l'OMC et intégrer des représentants de la société civile ».

En conclusion, le Directeur général adjoint de l'OMC a estimé que les parlementaires peuvent aider à mieux expliquer les avantages du système commercial ; aider les citoyens à mieux comprendre et à mieux affronter la complexité de la mondialisation et favoriser une prise de conscience plus aigüe des enjeux commerciaux sur le plan international. En tant que représentants légitimes des peuples, vous pouvez être un lien important entre les peuples, la société civile et les gouvernements ».



Photo : UIP/H.Salgado

De gauche à droite :  
M. Renzo Imbeni, Vice-Président  
du Parlement européen,  
M. Sergio Pérez, Président du  
Conseil de l'UIP, et  
M. Anders B. Johnsson,  
Secrétaire général de l'UIP,  
au point de presse de la  
Conférence parlementaire  
sur l'OMC.

*« Renforcer le Parlement signifie renforcer la démocratie. Et lorsque les parlements s'affaiblissent, le risque existe de voir la démocratie s'affaiblir »*

*Entretien avec M. Renzo Imbeni (Italie), Vice-Président du Parlement européen*

**Q : Pourquoi la Conférence sur l'OMC, organisée conjointement par l'UIP et le Parlement européen, est-elle importante ?**

**Renzo Imbeni :** Parce que cela fait un certain temps, et plus particulièrement depuis la conférence de Seattle, que nous évoquons l'idée de donner une dimension parlementaire à l'Organisation mondiale du commerce, qui est une organisation gouvernementale. Les délégations gouvernementales qui négocient à l'OMC dépendent donc directement de leurs gouvernements respectifs. Lors de la conférence parlementaire sur l'OMC à Genève, nous avons décidé de recueillir des informations sur les modalités grâce auxquelles les gouvernements de tous les pays membres de l'OMC rendent compte à leurs parlements respectifs. Cette réunion était importante car sur la base d'un critère d'amitié et de solidarité, les parlementaires de différents pays du monde — de ceux qui le veulent, bien entendu — ont décidé de travailler ensemble, pour réformer en quelque sorte l'OMC, pour la rendre plus transparente, plus lisible, et plus visible aux yeux des citoyens. Bon nombre de manifestations qui ont lieu contre la mondialisation sont dues au fait que très peu de gens connaissent les modalités de prises de décisions, puisqu'elles ne sont pas visibles. C'est le rôle fondamental des parlementaires, au nom des citoyens, de contrôler l'action de leurs gouvernements. Certes, au niveau mondial, cela n'est guère possible, et nous n'avons pas l'intention de créer une sorte de parlement de l'OMC qui contrôlerait les représentants des gouvernements. Ce que nous envisageons, c'est un forum de discussion, de suivi monitoring des mesures qui sont prises par l'OMC, qui peut être utile pour indiquer à l'opinion publique les objec-

tifs de l'organisation mondiale du commerce, qu'il s'agisse d'objectifs positifs ou non d'ailleurs.

**Q : Les parlements doivent-ils être plus actifs sur la scène politique internationale ?**

**R.I. :** J'en suis convaincu, car le Parlement est l'expression fondamentale de la démocratie. Les citoyens, même si nous savons que cela ne suffit pas, expriment leur volonté en passant par les urnes ; ils élisent ceux qui les représentent, et à leur tour, les parlementaires décident, à la majorité, quel doit être le gouvernement d'un pays, sur la base du vote de ses citoyens. Renforcer le Parlement signifie donc renforcer la démocratie. Et lorsque les parlements s'affaiblissent, le risque existe de voir la démocratie s'affaiblir.

**Q : Les parlements seraient-ils sur la défensive ?**

**R.I. :** Aujourd'hui le problème est différent, parce que, avec la mondialisation économique et financière, les pouvoirs de décisions se sont déplacés, du niveau national de la démocratie telle que nous la connaissons, au niveau supranational. Ce qui signifie que la possibilité de contrôler les lieux de décisions au niveau mondial de la part des parlements nationaux a diminué. Il existe aujourd'hui un problème historique énorme : que faire pour éviter que des décisions prises au sein des organisations internationales, certes légitimes, puissent vider, de facto, le Parlement national de sa substance ? Lorsqu'une décision de l'OMC a une influence sur les conditions de santé de 250 millions de personnes qui vivent dans dix ou douze pays, quel est le pouvoir des parlements de ces pays ? Telle est la question. Et c'est à cette question que nous avons tenté, modestement, de répondre, en agissant sur le terrain supranational.

# Réunion du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP

M. Mahinda Samarasinghe, Ministre de l'Emploi et du Travail et chef de file de la majorité parlementaire au Sri Lanka, élu président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP

M. Mahinda Samarasinghe, ministre de l'Emploi et du Travail et chef de file de la majorité au Sri Lanka, a été élu à la Présidence du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'Union interparlementaire (UIP), lors de sa 100e session qui a eu lieu du 20 au 23 janvier 2003, au nouveau Siège de l'UIP, *La Maison des Parlements*, à Genève. Le Comité a par ailleurs élu à sa vice-présidence, M. Mahamane Ousmane, Président de l'Assemblée nationale du Niger.

« Sauvegarder les droits de l'homme des parlementaires est un facteur clé pour la démocratie. Les parlementaires sont ceux qui mettent en place le cadre légal nécessaire à toute démocratie et veillent à ce que les lois qu'ils adoptent soient appliquées. Agir pour que les parlementaires puissent s'exprimer librement dans l'exercice de leur fonction sans crainte de représailles et pleinement exercer leurs libertés fondamentales est essentiel pour la démocratie, car sauvegarder les droits de l'homme des parlementaires veut dire sauvegarder les droits de tous les citoyens, du Parlement et, avec lui, la démocratie », a déclaré le nouveau Président du Comité.



Photo : UIP/UMehr

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP a tenu sa 100e session, du 20 au 23 janvier 2003, au nouveau Siège de l'UIP, *La Maison des Parlements*, à Genève.

## *Le Président de l'Assemblée nationale du Niger élu à la Vice-Présidence*

Pour sa part, le nouveau Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, par ailleurs Président de l'Assemblée nationale du Niger, a déclaré : « ce comité est important, car il s'agit d'une institution mise en place par l'organisation mondiale des parlements, composée de 144 parlements, représentés par des députés et des sénateurs de la majorité ou de l'opposition. L'importance du Comité est aussi due à la matière qu'il traite : la défense des droits de l'homme des parlementaires. Contrairement à ce que l'on peut penser, les élus sont parfois confrontés à d'énormes difficultés et il est important qu'une institution constituée d'élus se penche sur le cas de leurs collègues. Le Comité réussit souvent à trouver une solution aux problèmes auxquels sont confrontés les parlementaires. J'ai participé à des interventions sur le continent africain, comme par exemple au Togo, où l'intervention du Comité de l'UIP a contribué à la libération de Maître Agboyibo à la veille de la Conférence interparlementaire de Marrakech en mars 2002 ».

## *Cas en augmentation*

Lors de sa 100e session, le Comité a notamment examiné des cas publics dans les pays suivants : Bélarus, Burundi, Cambodge, Colombie, Equateur, Gambie, Honduras, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Rwanda, Turquie et Zimbabwe. Le rapport public du Comité peut être obtenu sur demande.

Au fil des années, la tâche du Comité n'a cessé d'augmenter : alors que pendant sa première session en 1977, le Comité était appelé à examiner la situation de 40 parlementaires dans neuf pays, à la présente session, il a étudié 51 cas d'allégations de violations des droits de l'homme affectant 132 parlementaires dans 28 pays. En 2002, le Comité a examiné 72 cas, dont 27 ont été clos, de manière satisfaisante le plus souvent.

## *Le Comité*

Créé en 1976, le Comité, qui siège quatre fois par an à huis clos, compte cinq membres : M. Mahinda Samarasinghe (Sri Lanka, Ministre de l'Emploi et du Travail et chef de file de la majorité parlementaire, Président), M. Mahamane Ousmane (Niger, Président de l'Assemblée nationale, Vice-Président du Comité), M. Juan Pablo Letelier (Chili, député), Mme Ann Clwyd (Royaume-Uni, députée) et Mme Veronika Nedvedova (République tchèque, députée).

# Femmes dans les parlements

## Il faut une volonté politique pour assurer une progression régulière de la participation des femmes au Parlement

« La volonté politique est indispensable si l'on veut que la présence des femmes dans les parlements progresse. Les sociétés modernes ne pourront être plus humaines et plus équitables que lorsque tous leurs sujets prendront une part active à la prise de décisions », a déclaré le Président du Conseil de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Pérez, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. (Les dernières statistiques de l'UIP sont disponibles sur le site [www.ipu.org](http://www.ipu.org) : Femmes dans les parlements).

Bien qu'il puisse paraître modeste, le pourcentage des femmes dans les parlements nationaux, qui était de 14,8 % en janvier 2003, est signe de progrès. Même si cette progression peut paraître lente au vu des cinq dernières années, l'analyse des derniers graphiques et statistiques confirme qu'elle est de bonne augure. Les données illustrent les développements enregistrés dans 50 pays pour lesquels se sont tenues des élections en 2002, avec une comparaison régionale et des données au niveau mondial. Les statistiques révèlent que seuls quelques pays ont aujourd'hui moins de femmes parlementaires que par le passé et que dans la plupart des régions du monde, des progrès ont été observés. Les changements les plus significatifs ont eu lieu dans les pays nordiques et dans le monde arabe.

## Pays nordiques et monde arabe en progrès constant

Les pays nordiques occupent traditionnellement le haut du tableau, ce qui signifie également qu'ils ont le niveau de représentation le plus élevé, toutes régions confondues, avec une moyenne de 39,9 % de femmes au parlement. Dans ce groupe, la Suède, tête de liste, a réussi à améliorer son score de 2,6 points de pourcentage : les Suédoises représentent aujourd'hui 45,3 % des élus au Riksdagen, le parlement suédois, alors qu'elles étaient 42,7 % dans la législature précédente.

Bien qu'ils soient lanterne rouge au niveau régional, les pays arabes ont consolidé leur amorce vers l'égalité entre hommes et femmes en politique. Au Maroc, les femmes représentent aujourd'hui 10 % des élus à la chambre basse, soit une augmentation de plus de 10 points de pourcentage. En Algérie, le nombre de femmes parlementaires a doublé, passant de 12 à 24 : + 3,3 de pourcentage de points (6,2 % d'élues).

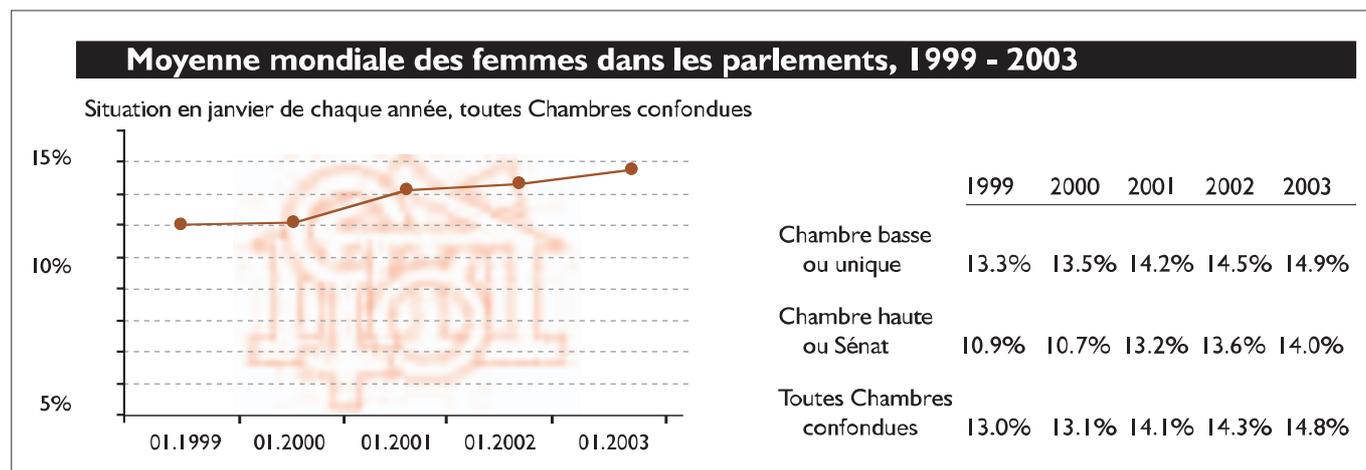
Au-delà de ces chiffres, la volonté politique d'assurer une présence féminine en politique est évidente. Les progrès enregistrés au Maroc ont en effet eu lieu après l'introduction au parlement d'un quota de 30 sièges réservés aux femmes. A Bahreïn, les femmes ont pu voter et être éligibles, et ce pour la première fois lors d'une élection nationale. Et bien qu'aucune femme n'ait été élue, huit femmes étaient candidates et deux d'entre elles se sont retrouvées au second tour. A Djibouti, une loi stipulant que chaque parti doit présenter au moins 10 % de candidatures masculines et féminines (sur le total des candidatures) a été adoptée en décembre 2002. Fait sans précédent, le résultat des élections qui ont eu lieu au début de cette année a vu l'arrivée de sept femmes au parlement, soit plus de 10 % des élus. En Jordanie, la loi électorale a été modifiée, en vue des élections qui auront lieu cette année, pour réserver six sièges aux femmes à la chambre basse du Majlis.

Les pays de l'est européen montrent également des progrès encourageants : +10,8 points de pourcentage pour l'ex-République yougoslave de Macédoine (18,3 % d'élues); +7,1 points pour la Bosnie-Herzégovine (14,3 % d'élues) et + 6,7 points de pourcentage pour la République slovaque (19,3 % de femmes parlementaires).

## Une forte volonté politique est nécessaire

Le pays qui a fait le plus de progrès au niveau de la représentation féminine au Parlement est le Pakistan. Lors des premières élections qui ont eu lieu depuis le coup d'Etat de 1999, ce pays a en effet vu l'arrivée de 72 femmes au Parlement, ce qui représente une augmentation de 18,7 de points de pourcentage (21,1 % de femmes parlementaires). Ce bond en avant est partiellement dû à la loi sur les quotas

## Les Femmes dans les Parlements au cours des cinq dernières années, 1999-2003



qui réserve 60 sièges aux femmes à l'Assemblée nationale. Le fait que davantage de mesures d'actions positives soient prises souligne la détermination des autorités politiques de résoudre le problème que représente la faible participation des femmes au niveau politique. Comme cela a été mentionné plus haut, une loi sur les quotas a été introduite dans plusieurs pays, dont le Maroc, Djibouti et la Jordanie. Récemment, l'Indonésie a adopté un projet de loi qui stipule qu'au moins 30 % des candidats au parlement doivent être des femmes. Un amendement similaire

à la loi électorale est actuellement à l'étude en République slovaque et il est aussi envisagé en Hongrie.

### Moins de femmes au sommet

La tendance générale est que la Présidence des parlements continue d'être une chasse gardée masculine, puisque seuls 22 des 249 présidents de parlements (toutes chambres confondues) sont des femmes, la plupart d'entre elles se trouvant dans les pays en développement. L'année dernière, les femmes étaient 24 (sur 244 Présidents) à diriger une chambre parlementaire.

## L'UIP apporte son soutien aux femmes parlementaires élues pour la première fois à l'Assemblée nationale de Djibouti

Du 1er au 4 mars 2003, l'Union interparlementaire a organisé à Djibouti un séminaire de formation à l'attention des parlementaires nouvellement élus à l'Assemblée nationale. Le séminaire a été organisé à l'invitation de l'Assemblée nationale, en coopération avec le Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien-être familial et des Affaires Sociales, et avec l'appui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'UNIFEM.

Les parlementaires, guidés dans leur débats par deux experts internationaux, Mme Foumakoyé, ancienne Ministre du Développement Social, de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfance, et ancienne députée du Niger et M. Efova Mbozo'o, ancien parlementaire et Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Cameroun, ont débattu de thèmes relatifs au fonctionnement et au rôle du Parlement, des relations avec l'Exécutif et du rôle de l'opposition. Une place importante a également été dédiée aux questions relatives à la parité hommes-femmes : deux jours de débats ont été consacrés aux femmes parlementaires nouvellement élues, pour les soutenir dans leurs nouvelles fonctions.

Dans son message d'ouverture, le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, a souligné que le séminaire venait « à point nommé puisque pour la première fois dans son histoire Djibouti voit l'entrée de femmes à l'Assemblée nationale. [Or] pour l'Union interparlementaire, la question de l'équité entre hommes et femmes est au cœur de la démocratie. L'arrivée d'un important contingent de femmes parlementaires représentant plus de 10 % des effectifs est donc une victoire pour la démocratie qu'on ne peut que saluer ». Avec 10,8 % des femmes au Parlement, Djibouti fait un bond important dans la classification mondiale des Parlements. Les recommandations adoptées par les participants du séminaire témoignent de l'existence d'une forte volonté politique en faveur de la promotion des femmes dans la vie politique. Volonté que l'Union interparlementaire s'engage à soutenir dans un proche avenir.

## L'UIP et l'ONU préparent un Guide à l'usage des parlementaires sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Mme Gwen Mahlangu, Membre du Parlement sud-africain et Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP, a pris la parole devant la 47<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, à New York, en mars 2003. Elle a notamment déclaré que depuis plusieurs années, l'UIP s'est engagée à assurer une prise de conscience parlementaire sur les objectifs de la Conférence de Beijing et, notamment, les Résultats de la Session extraordinaire Beijing + 5 de l'Assemblée générale. « Notre attention se focalise également sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), avec l'intention d'assurer sa ratification universelle et le respect des droits qu'elle comporte. Il est clair que les parlements et les commissions parlementaires doivent s'assurer de la mise en œuvre de la Convention. En gardant cela à l'esprit, nous avons travaillé récemment avec la Division de la promotion de la femme (ONU) pour produire un Guide à l'usage des parlementaires sur la CEDAW et son protocole facultatif. Le Guide, qui sera bientôt disponible, présente des informations concises et facilement accessibles sur la Convention et son protocole facultatif. L'objectif étant de souligner l'action parlementaire pour la ratification et la mise en œuvre de cet instrument essentiel pour le respect des droits de la femme ». Mme Mahlangu a remercié la Division des Nations Unies « pour cette coopération féconde et je suis convaincue que cela constitue le début d'une collaboration pour la promotion des droits des femmes ».

... LU DANS LA PRESSE ... LU DANS LA PRESSE ...

### Iraq-ONU-Etats-Unis

#### L'UIP veut un règlement pacifique dans le cadre de l'ONU

L'Union interparlementaire a demandé que « tous les mécanismes institutionnels », notamment dans le cadre de l'ONU, soient utilisés pour régler pacifiquement la crise iraquienne et a averti qu'une guerre provoquerait une « crise humanitaire massive ». Dans une déclaration de son président, le Chilien Sergio Pérez, à l'issue d'une réunion de son Comité exécutif à Genève, l'organisation qui compte 144 parlements nationaux et cinq assemblées parlementaires régionales, a exprimé sa « profonde préoccupation à l'égard des dernières évolutions de la crise internationale à propos de l'Iraq ». L'UIP « croit fermement que tous les mécanismes institutionnels pouvant conduire à un règlement pacifique de cette crise doivent être pleinement employés à cette fin », a ajouté M. Pérez.

Agence France Presse (AFP) – 20.02.03

# Evolution parlementaire

## ALLEMAGNE

Le 26 juillet 2002 a été adopté un amendement constitutionnel faisant de la protection des animaux une mission publique officielle, sans toutefois prévoir des dispositions précises régissant l'action à mener par le Gouvernement en la matière.

En matière électorale, deux lois ont été adoptées. La première, qui date du 27 avril 2002, vise à faciliter le vote aux personnes handicapées. La seconde, portant modification de la loi électorale fédérale, a été adoptée le 31 juillet 2002 et consiste en un redécoupage des circonscriptions. A compter du 1er janvier 2003, les lois électorales fédérales font obligation aux autorités gouvernementales fédérales de rembourser aux associations des aveugles les frais de production et de distribution de matériel électoral en braille. Le Gouvernement fédéral également décidé de mettre en place des bureaux de vote accessibles aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

## ARGENTINE

Le 23 mai 2002, une loi portant révision du Code électoral a été adoptée aux fins d'introduire une nouvelle disposition pour le choix des candidats par la tenue d'élections primaires nationales ouvertes le même jour pour tous les partis politiques présentant plus d'un candidat à la présidence de la République. Ces primaires étaient initialement prévues pour le 15 décembre 2002. Une nouvelle loi a été néanmoins adoptée avant cette date, le 28 novembre 2002 précisément, à l'effet de supprimer les primaires à l'occasion de l'élection présidentielle prévue pour avril 2003.

## AUSTRALIE

Le Règlement intérieur de la Chambre des représentants a été modifié le 22 août 2002, avec effet à compter du 16 septembre de la même année. L'amendement portant sur les travaux de la Grande Commission avait été présenté en réponse au rapport de la Commission du règlement de la Chambre intitulé *The Second Chamber : Enhancing the Main Committee* (La Deuxième Chambre : renforcement de la Grande Commission). On notera au nombre des changements introduits une disposition portant sur les interventions (brève interruption d'un membre par un autre qui pose une question) au cours des délibérations de la Grande Commission pour encourager le dialogue et la spontanéité dans le débat. Il est également établi qu'en cas de perturbation des travaux de la Grande Commission, la présidence peut lever la séance au lieu de la suspendre comme le prévoyait le règlement auparavant. Le but est d'éviter que la Grande Commission ne se réunisse après une suspension de séance, juste pour lever ensuite formellement la séance.

Le Règlement intérieur du Sénat a été modifié le 19 novembre 2002 à la suite de l'approbation des recommandations de la Commission de la procédure de cette chambre formulées dans son deuxième rapport de 2002. Les changements portent sur la présidence et le quorum des commissions. S'agissant du premier point, les nouvelles dispositions prévoient que le/la président(e) ou le/la vice-président(e) présidant une séance de commission peut, uniquement pour cette séance, désigner un autre membre de la commission en qualité de président(e) p.i. durant son absence temporaire de la présidence. Quant au second point, la clause voulant que la présidence suspende une séance de commission en l'absence de quorum a été supprimée du Règlement intérieur; les commissions appliquent maintenant la même procédure que le Sénat, à savoir que le quorum n'est requis que si un sénateur appelle l'attention sur l'absence de quorum.

Le 1er juillet, les traitements et indemnités de fonction des sénateurs et membres de la Chambre des Représentants ont été revus à la hausse. Le traitement de base est passé ainsi d'un montant annuel brut de \$A 90 000 à \$A 98 000.

## BELGIQUE

Le 17 décembre 2002, l'article 157 de la Constitution a fait l'objet d'une double modification. La première vise à supprimer les juridictions militaires en temps de paix, lesquelles peuvent, toutefois, être rétablies en temps de guerre. Les infractions commises par des militaires seront portées devant les juridictions pénales

ordinaires. Le droit commun de la procédure pénale sera adapté aux spécificités de la vie militaire lorsque cela s'avère nécessaire. La deuxième modification vise à créer des tribunaux d'application des peines. Ces derniers sont destinés à remplacer les commissions de libération conditionnelle et recevront d'autres missions. Leurs mode de fonctionnement, composition et compétences seront déterminés par loi.

Entre le 17 juin et le 18 juillet 2002, trois lois ont été adoptées en matière électorale. Ces lois visent à assurer une représentation égale des hommes et des femmes sur les listes électorales pour les différents assemblées élues en Belgique (Parlement européen, Chambres législatives fédérales, Conseil de la Communauté germanophone, Conseil régional wallon, Conseil flamand et Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale). Ces trois lois prévoient que l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et que les deux premiers candidats doivent être de sexe différent. A titre transitoire, toutefois, elles prévoient que pour les prochaines élections législatives, qui auront lieu au plus tard en juin 2003, les trois premiers candidats de chacune des listes ne pourront être du même sexe.

Par ailleurs, le 13 décembre 2002, le Parlement a adopté l'introduction de plusieurs modifications au code électoral. Les candidats aux élections législatives pourront désormais, dans certaines conditions, se présenter en même temps sur les listes de la Chambre et du Sénat; la catégorie des candidats suppléants est réintroduite; il a été procédé à un redécoupage des circonscriptions électorales pour les élections à la Chambre et elles correspondent désormais aux provinces; enfin, un seuil d'éligibilité de 5 pour cent est instauré.

## CANADA

En octobre et novembre 2002, respectivement, le Sénat et la Chambre des communes ont créé chacun un Comité permanent des langues officielles, mettant ainsi fin à l'existence du Comité permanent mixte des langues officielles. Le 7 novembre 2002, le Sénat a adopté un rapport de son Comité permanent du règlement, de la procédure et des droits du Parlement pour permettre aux comités de se réunir n'importe quel jour de la semaine où le Sénat ne siège pas pendant une semaine de séance du Sénat. Le 28 novembre 2002, la Chambre des communes a constitué un comité chargé d'étudier la modernisation et l'amélioration de la procédure de la Chambre.

## GHANA

Le Parlement a introduit dans son Règlement intérieur une nouvelle disposition portant création de deux nouvelles commissions. La première est la Commission judiciaire chargée de toutes les questions touchant au domaine judiciaire dont est saisi le Parlement. L'autre nouvelle commission est la Commission budgétaire spéciale ayant pour mandat d'établir et d'examiner le budget du Parlement ainsi que d'étudier et d'adopter le budget du pouvoir judiciaire et les budgets de tous les autres organes constitutionnellement indépendants, à savoir la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative, la Commission électorale et la Commission nationale d'éducation civique.

## HONGRIE

Le 17 décembre 2002, le Parlement a voté à l'unanimité en faveur d'une révision de la Constitution pour permettre au pays de faire son entrée à l'Union européenne en 2004. Le gouvernement a accepté d'éliminer de la version finale trois dispositions récusées par le parti FIDESZ du camp de l'opposition. Ces dispositions portent sur les décrets ministériels, les réfugiés et la délégation de pouvoirs à des organisations internationales. La Constitution révisée prévoit que l'UE et la Hongrie peuvent exercer conjointement certains pouvoirs constitutionnels et que certaines institutions de l'UE sont habilitées à exercer indépendamment des pouvoirs déterminés. Elle prévoit aussi la tenue d'un référendum ayant force exécutoire sur l'accession à l'UE le 12 avril 2003.

## INDE

Le 86e amendement à la Constitution adopté en décembre 2002 dispose que l'Etat doit mettre tout en œuvre pour assurer la

scolarité obligatoire gratuite à tous les enfants âgés de 6 à 14 ans, faisant ainsi du droit à l'éducation un droit fondamental. Il fait également obligation à l'Etat d'assurer les soins infantiles et l'éducation de base à tous les enfants jusqu'à l'âge de six ans révolus. Enfin, il impose aux parents le devoir d'offrir à leurs enfants les possibilités de s'instruire de six à 14 ans.

## **IRLANDE**

Le 7 novembre 2002 a été adoptée la vingt-sixième loi de révision constitutionnelle 2002 autorisant l'Etat à ratifier le Traité de Nice portant modification du Traité sur l'Union européenne, les traités instituant la Communauté européenne et certains instruments connexes signés à Nice le 26 février 2001. Cet amendement établit que l'Etat peut se prévaloir des options et réserves prévues par ou dans certains articles du Traité tout en subordonnant pareille prérogative à l'accord préalable des deux Chambres du Parlement. Il dispose, en outre, que l'Etat n'est pas tenu d'adopter une décision prise par le Conseil européen pour établir un dispositif de défense commune lorsque ce dispositif englobe l'Etat. Juin 2002 a vu l'adoption de la loi de révision électorale (N° 2), qui proroge de 56 à 90 jours le délai prévu à la section 36 de la loi électorale de 1997 pour faire une déclaration des dépenses encourues dans le cadre d'élections générales au Dail Eirean.

## **JORDANIE**

Le 9 février 2002, le Roi Abdullah II a approuvé un amendement à la loi provisoire pour les élections législatives réservant un quota de sièges aux femmes pour la première fois dans l'histoire du pays. Cet amendement fixe à 110 le nombre total de sièges de la Chambre des Députés, dont le quota en question. Aux termes de la loi, considérée comme « provisoire », le gouvernement l'ayant adoptée alors que le Parlement était suspendu, les six candidates détenant le plus grand nombre de suffrages après la proclamation des vainqueurs titulaires des 104 sièges constitueront le quota de femmes à la Chambre des Députés. Le nombre de sièges alloué aux femmes par cette loi a été dénoncé par des militantes du mouvement féministe qui revendiquaient un quota d'au moins 20 pour cent de l'effectif de la Chambre.

## **LUXEMBOURG**

En date du 17 juillet 2002, la Chambre des Députés a procédé à la modification de plusieurs articles de son Règlement intérieur, notamment, tous ceux qui faisaient référence au Greffier et au Greffier adjoint. A la suite de cette modification, l'appellation de Greffier est remplacée par celle de Secrétaire général et le Règlement prévoit deux Secrétaires généraux adjoints à la place du Greffier adjoint.

## **NOUVELLE-ZELANDE**

Entre août et décembre 2002, la Chambre des Représentants a adopté des décisions modifiant le Règlement intérieur. Ces décisions touchent notamment aux votes des partis, aux organisations publiques, à la réimpression de textes de projets de loi ou à la mise en œuvre des résultats du projet PAL (Accès du public à la procédure législative) et à l'impression d'informations parlementaires. A compter de 2003, par exemple, les questions de membres du Parlement à l'adresse de ministres appelant une réponse écrite seront exclusivement traitées par voie électronique, ce qui entraîne la suppression du système d'effilage, mais le Bulletin parlementaire sera approuvé tel que publié sous l'autorité de la Chambre et comprendra les journaux de la Chambre ainsi que le contenu des anciennes affiches. On notera un autre changement concernant la nomination des membres du Bureau du Parlement. Les nouvelles règles de procédure exigent que le Président du Parlement, par l'entremise des bureaux des commissions de la Chambre qu'il préside, procède à une large consultation des membres de tous les partis représentés à la Chambre et mette en place un processus de nomination. Les Ministres de la Couronne concernés doivent dûment informer de cette consultation et y participer.

Le 18 décembre 2002 a été approuvé le projet de loi portant révision de la loi sur l'autorité en charge de la rémunération des parlementaires. Cet instrument établit que tant les traitements que les dépenses des parlementaires sont déterminés par l'autorité en charge des rémunérations (nouvelle appellation de la Commission des hauts salaires). Le projet de loi a pour but de mettre en application les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de travail sur l'amélioration des dispositions actuelles en matière de fixation et de gestion des traitements,

indemnités et autres allocations, établies par la Commission des services parlementaires. Aux termes de ce texte de loi, ladite commission est tenue, dès que possible après le 1er avril 2003, de réexaminer les dispositions en matière de voyage, de participation et de communications concernant les parlementaires, et le Ministre responsable des services ministériels, de réexaminer toute disposition supplémentaire ou nouvelle visant l'Exécutif. Le projet de loi clarifie également les dispositions à appliquer en matière fiscale aux parlementaires, qui sont considérés comme des employés à ce titre et interdit à ces derniers de réclamer un dégrèvement fiscal pour frais encourus comme s'ils travaillaient à leur compte.

## **RÉPUBLIQUE DU CONGO**

Par décision en date du 7 septembre 2002, la Cour Suprême a mis fin à la période de transition. Cette décision est intervenue après l'approbation par referendum de la nouvelle Constitution en janvier 2002 et la mise en place du nouveau Parlement, à la suite des élections législatives des 26 mai et 23 juin 2002 pour les membres de l'Assemblée nationale.

## **SERBIE-ET-MONTENEGRO**

Le 4 février 2003, les deux Chambres du Parlement yougoslave ont approuvé la Charte constitutionnelle portant création du nouvel Etat de Serbie-et-Monténégro, faisant du pays une seule entité de même nom. Le nouvel Etat aura un parlement monocaméral commun de 135 sièges, un seul ministère de la Défense commun et un seul siège à l'ONU, mais chaque république jouit d'une entière liberté dans ses relations internationales, pourvu que sa démarche en la matière ne soit pas contraire à la politique étrangère commune du nouvel Etat. La liberté de circulation des personnes, biens, capitaux et services est garantie. Les autorités politiques et les médias se sont félicités dans une large mesure de ce document qu'ils considèrent comme un bon compromis.

## **SOUDAN**

La loi électorale générale a été modifiée durant le second semestre de l'année 2002 par l'introduction d'un nouvel article prévoyant que tout membre de l'Assemblée nationale ou d'une assemblée provinciale ou d'un conseil local occupant un poste du secteur public a le choix entre le congé sans salaire ou la cessation de ses services par démission. On notera une autre nouvelle disposition de la loi électorale fixant les effectifs des assemblées provinciales en fonction du chiffre de la population de l'Etat concerné : pour une population de moins de trois millions d'habitants, l'Etat a droit à 36 membres et, s'il en compte plus, à 48 membres.

## **TOGO**

Le 30 décembre 2002, le Parlement togolais a modifié l'article 59 de la Constitution portant sur l'élection à la présidence de la République, ouvrant la voie à un nouveau mandat éventuel pour l'actuel chef de l'Etat, M. Gnassingbé Eyadéma. Selon les nouvelles dispositions, le Président de la République togolaise est « élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq ans. Il est rééligible ». L'ancien article 59 prévoyait que le Président était élu « pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois » ajoutant qu'« en aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats ».

Le 7 février 2003, l'Assemblée nationale a adopté une nouvelle version du Code électoral, modifiant ainsi quelque 84 articles sur les 272 que comportait l'ancien texte par l'introduction de 27 nouvelles dispositions. L'innovation majeure est que ce nouveau code confie désormais la préparation et l'organisation des élections au ministère de l'Intérieur et seulement la supervision des scrutins à la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Ce nouveau code précise notamment que c'est le ministère de l'Intérieur qui met en place les bureaux de vote dans les communes et préfectures et que chacun d'eux comprend quatre membres, tous nommés par le ministère, alors qu'il était prévu des membres désignés de façon équitable par le gouvernement et l'opposition dans le précédent code. La nouvelle loi réduit également l'effectif du bureau de la CENI de 10 à 9 membres en le restructurant. Désormais, la CENI sera présidée par le Président de la Cour d'Appel de Lomé, assisté par « 4 membres représentant la majorité » et « 4 membres représentant l'opposition », alors que le précédent code prévoyait 10 membres, dont 5 de la mouvance présidentielle et 5 de l'opposition.

### Crise à propos de l'Iraq

#### Le Président du Conseil de l'UIP : l'ONU est le forum approprié

L'Union interparlementaire (UIP) a appelé à l'utilisation de tous les mécanismes institutionnels qui peuvent mener à une solution pacifique à la crise iraquienne. Dans une déclaration du Président du Conseil, faisant suite à la réunion du Comité exécutif, l'UIP ajoute que le forum pour résoudre la question concernant l'Iraq est le Conseil de sécurité de l'ONU et que toute action entreprise contre ce pays devrait avoir l'autorisation expresse de cette instance. L'UIP appelle en outre le parlement et le gouvernement de l'Iraq à coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité des Nations Unies et à se soumettre à la résolution 1441 du Conseil de sécurité. – *Kuwait News Agency* — 20.02.03

### Des parlementaires du monde entier critiquent les limitations au commerce – (Santiago, EFE).

Une dure critique à l'encontre des pratiques protectionnistes et des subsides à la production agricole, aux textiles et à l'habillement par les pays industrialisés a été émise par plus de 400 parlementaires venus du monde entier, et qui se sont réunis à Genève. Les législateurs ont exprimé leurs points de vue dans la déclaration finale de la Conférence, notamment en ce qui concerne le commerce international, l'accès aux marchés et le développement des pays pauvres. Cette conférence était organisée par l'Union interparlementaire — présidée par le sénateur Sergio Páez — le Parlement européen et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La déclaration finale a tenté d'harmoniser les points de vue différents des pays en développement et des nations industrialisées, plus particulièrement celles de l'Europe. – *La Nación (Chili)* – 19.02.03

### Vers une « conférence parlementaire » de l'OMC – Genève (ATS).

Près de 500 parlementaires de 75 pays ont décidé à Genève de se réunir une fois par an pour superviser les activités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ils ont estimé que l'OMC manque de transparence. Dans une déclaration adoptée au terme d'une réunion de deux jours à Genève, les parlementaires ont annoncé la création d'une « conférence parlementaire sur l'OMC ». La première aura lieu à l'occasion de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, à Cancún (Mexique) en septembre. Cinq parlementaires suisses ont participé à la réunion, organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement européen : Liliane Chappuis (PS/FR), Claude Frey (PRD/NE), Brigitta Gadiant (UDC/GR), Paul Günther (PS/BE) et François Lachat (PDC/JU). Le Vice-Président du Parlement européen, Renzo Imbeni, a expliqué que le but de ces conférences parlementaires annuelles sur le commerce international ne sera pas d'exercer des pressions, mais d'assurer le suivi des négociations en cours à l'OMC. Les élus du peuple auront la possibilité de faire des propositions et des critiques avant que les accords soient conclus. – *La Tribune de Genève* – 18.02.03

### Ouverture de la Conférence parlementaire sur l'OMC en présence d'une forte délégation marocaine

L'ouverture à Genève des travaux de la Conférence organisée par l'Union interparlementaire (UIP) sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été marquée par la présence d'une forte délégation de parlementaires marocains, pas moins de sept délégués de la Chambre des Représentants et de celle des Conseillers participent à cette rencontre appelée à mettre sur pied une Conférence annuelle chargée du suivi des activités de l'OMC. Ouvrant les travaux de la Conférence, le Président du Conseil de l'UIP, M. Sergio Páez, s'est félicité de voir que cette organisation a réussi à mobiliser plus de 450 délégués de 74 pays, dont la plupart s'occupent activement des dossiers du commerce international dans leurs parlements respectifs. – *Agence Maghreb Arab Press (MAP)* – 17.02.03

## Contacts :

Union interparlementaire  
La Maison des Parlements  
5, chemin du Pommier  
Case postale 330  
1218 Le Grand-Saconnex-  
Genève - Suisse  
Tél : +41.22.919.41.50/16  
Fax : +41.22.919.41.60  
Courrier électronique :  
[postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

### Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès de l'ONU

Room 3102,  
220 East 42nd Street  
New York, N.Y. 10017  
États Unis d'Amérique  
Courrier électronique :  
[ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

Le Monde des Parlements,  
revue trimestrielle, est une  
publication officielle de  
l'Union interparlementaire

Rédactrice :  
Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Moussa Ba  
Catherine Blondelle  
Martin Chungong  
Rogier Huizenga  
Karen Jabre  
James Jennings  
Alessandro Motter  
David Neal  
Rosario Pardo  
Ingeborg Schwarz  
Valeria Sistek  
Serguei Tchelnokov  
Alain Valtat  
Site web :  
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA – France  
© UIP

VISITEZ LE SITE WEB DE L'UIP :  
[WWW.IPU.ORG](http://WWW.IPU.ORG)

